



DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SENLIS  
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN  
**MAIRIE D'ORMOY-VILLERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 17 décembre 2025**

**Délibération N°19/12.2025**

**Date de convocation :**  
**11/12/2025**

Nombre de conseillers  
en exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11

**Affichage de la liste des  
Délibérations :**  
**22/12/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la mairie d'ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de M. Pascal ETAIN, Maire.

**Etaient présents :**

Messieurs ETAIN, CHAMARD, MONTGILLARD, JOLLET, MORELLON KIEPFERLÉ, et Mesdames PLASMANS, TOUPET, MARTINS DOS SANTOS, PERROT (arrivée à 19h53), AGOGUÉ,

Formant la totalité des membres en exercice,

Mme Laure MARTINS DOS SANTOS est désignée secrétaire de séance.

**Objet : Antenne : avenant convention SFR**

La commune a conclu le 16/02/2018 avec la société INFRACOS une convention d'occupation du domaine public permettant l'établissement et à l'exploitation d'un site de télécommunication mobile, dénommée ci-après la convention.  
Constatant que la société INFRACOS a cédé l'ensemble des infrastructures déployées sur le site à la société SFR et qu'il convenait en conséquence de transférer la convention au cessionnaire de ces infrastructures, afin que celui-ci exploite pleinement ledit site ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- APPROUVE la conclusion d'un avenant de transfert entre La Commune, INFRACOS et SFR ayant pour objet de transférer le bénéfice et les droits et obligations découlant de la convention de la société INFRACOS vers la société SFR
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune le projet d'avenant de transfert.

Ormoy-Villers, le 07/01/2026

Le secrétaire de séance,  
Laure MARTINS DOS SANTOS

Le Maire,  
Pascal ETAIN



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **07/01/2026**